



## MÉMOIRE

Déposé dans le  
cadre des  
consultations en lien  
avec la préparation  
du **plan stratégique**  
**2027-2031** de la  
**SODEC**

Juin 2026

## À propos de Culture Côte-Nord

---

Culture Côte-Nord (CCN) est l'organisme régional de concertation, de représentation et de développement des arts, de la culture, du patrimoine et des communications de la Côte-Nord. À titre de conseil régional de la culture, l'organisme agit comme catalyseur du développement culturel et entrepreneurial et contribue à la création de conditions favorables à l'émergence, à la croissance et à la pérennité des entreprises culturelles nord-côtières.

S'étendant sur plus de 1 300 kilomètres le long du Saint-Laurent, la Côte-Nord est un territoire aux réalités multiples, marqué par la dispersion géographique de ses communautés et l'éloignement des grands centres.

La mission de CCN est de promouvoir et de développer l'unicité culturelle nord-côtière en ralliant les personnes et les organisations qui œuvrent à sa vitalité. L'organisme est guidé par la conviction que la culture constitue un levier essentiel de développement, d'attractivité et de qualité de vie pour les communautés nord-côtières, et qu'elle est indissociable de la vitalité de ce territoire singulier.

CCN agit comme interlocuteur privilégié auprès des instances municipales, régionales et gouvernementales afin de favoriser des conditions propices au développement culturel sur l'ensemble du territoire. L'organisme soutient le développement des capacités du milieu par l'accompagnement individuel et collectif, la formation continue, le développement de projets structurants, le soutien à l'entrepreneuriat artistique et la mise en réseau des acteurs culturels. Il contribue également à renforcer les liens entre la culture et les autres secteurs de développement, notamment les municipalités, le tourisme, le développement social et économique ainsi que l'éducation.

Cette proximité avec le milieu confère à CCN une connaissance fine des réalités du territoire et une expertise reconnue pour documenter les enjeux, identifier les occasions de développement et contribuer à l'adaptation des politiques et des programmes gouvernementaux aux réalités des régions éloignées.

## Passer d'une logique d'accès aux programmes à une logique de développement territorial

---

Malgré l'atteinte (dès la première année sans dépassement par la suite) de la cible de 33 % d'interventions hors Montréal, la Côte-Nord n'a reçu que 0,37 % du financement accordé en 2024-2025. Cette situation illustre les limites d'une approche fondée principalement sur le nombre d'interventions et démontre la nécessité d'adopter des indicateurs permettant de mesurer le développement réel des écosystèmes culturels régionaux.

**Nous demandons que la SODEC** adopte des cibles régionales de développement et que ces cibles ne soient pas uniquement basées sur un nombre d'interventions ou un nombre de dossiers déposés. Mais qu'elles visent :

- La progression du nombre d'entreprises culturelles soutenues par la SODEC ;
- Le maintien des entreprises en région ;
- Le développement des secteurs d'activités sous-représentés.

La notion de développement territorial doit également reconnaître la contribution des festivals et des événements littéraires à l'écosystème culturel québécois. Au-delà de leur rôle culturel, ces organisations agissent comme moteurs d'attractivité, de développement économique, de rayonnement et d'entrepreneuriat culturel. Pourtant, plusieurs demeurent soutenus principalement dans une logique événementielle plutôt que comme des acteurs structurants du développement culturel régional.

De plus, nous soulignons notre vive inquiétude face à la disparition de la référence explicite à la couverture de l'ensemble du territoire québécois et à l'implantation d'entreprises culturelles dans les documents préparatoires de la planification stratégique 2027-2031.

La mission historique de la SODEC, reprise notamment dans sa loi constitutive et dans plusieurs documents antérieurs, prévoyait de «promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles». Toutefois, la mission proposée dans le cadre de la démarche de planification stratégique 2027-2031 («Assurer le développement des entreprises culturelles et la valorisation des propriétés intellectuelles culturelles québécoises») ne fait plus référence explicitement à l'ensemble du territoire québécois ni à l'implantation d'entreprises culturelles en région.

CCN demande à la SODEC de réaffirmer clairement son engagement envers l'ensemble des régions du Québec et de maintenir, au cœur de sa mission, l'objectif de favoriser non seulement le développement des entreprises culturelles existantes, mais également leur implantation dans les territoires où l'écosystème culturel demeure en émergence.

Pour la Côte-Nord, l'enjeu ne réside pas uniquement dans la croissance d'entreprises déjà soutenues, mais bien dans la création des conditions soutenant l'émergence d'entreprises culturelles. Une approche centrée principalement sur le développement d'entreprises déjà établies risque de perpétuer les inégalités territoriales observées actuellement, alors que certaines régions disposent déjà d'un écosystème entrepreneurial culturel mature et d'autres peinent encore à atteindre la masse critique nécessaire à son développement.

**Nous demandons que la SODEC** se dote d'objectifs, de stratégies et de leviers d'intervention visant explicitement l'implantation, l'accompagnement et la consolidation d'entreprises culturelles dans les régions afin que l'ensemble du territoire québécois puisse contribuer pleinement à la vitalité culturelle et économique du Québec.

**Nous demandons** aussi à la SODEC d'explorer des mécanismes de développement régional permettant de soutenir l'émergence d'entreprises culturelles dans les territoires sous-représentés. De telles approches pourraient être développées en partenariat avec les conseils régionaux de la culture, les municipalités régionales de comté et les autres acteurs du développement.

### **Adapter les programmes SODEC aux réalités des régions éloignées**

---

Les critères de plusieurs programmes reposent sur des critères pensés pour des écosystèmes urbains/grands centres :

- Volume de ventes
- Nombre de représentations
- Proximité des marchés
- Capacité administrative
- Capacité d'investissement.

Or, les réalités nord-côtières sont différentes :

- Faibles bassins de population
- Coût de transport élevé
- Éloignement des marchés
- Rareté des ressources spécialisées
- Dispersion géographique.

**Nous demandons que la SODEC** crée un mécanisme d'adaptation régionale des programmes afin de tenir compte des réalités propres aux régions éloignées. Cette adaptation pourrait notamment se traduire par :

- une meilleure prise en compte des coûts liés à l'éloignement et à la dispersion géographique ;
- des critères d'analyse tenant compte de la taille des marchés régionaux et des différents stades de développement des écosystèmes culturels ;
- des critères d'analyse tenant compte de la situation de la main-d'œuvre ;
- des mesures favorisant l'implantation et l'émergence de nouvelles entreprises culturelles ;
- des projets pilotes ou des fonds dédiés permettant d'expérimenter des approches adaptées aux réalités territoriales ;
- des mécanismes de soutien favorisant la mutualisation des ressources et le développement des capacités entrepreneuriales.

Dans les régions éloignées, la mutualisation constitue souvent une condition de développement plutôt qu'un simple choix de gestion. La SODEC devrait reconnaître et soutenir davantage les initiatives permettant le partage d'expertises spécialisées, d'équipements, de services professionnels ou de ressources humaines entre plusieurs organisations culturelles.

## Faire de l'accompagnement un levier stratégique pour la SODEC

---

Malgré les efforts déployés par la SODEC pour accroître sa présence en région, ses programmes demeurent largement méconnus par plusieurs acteurs culturels. Cette situation se traduit par un faible nombre de demandes déposées, une sous-représentation de certains secteurs culturels et un accès limité aux programmes de financement. Sur la Côte-Nord, plusieurs entreprises culturelles, festivals, artisan·es en métiers d'art et créateur·trices œuvrant dans le secteur du cinéma et de la vidéo rapportent une méconnaissance des programmes de la SODEC ou une difficulté à déterminer leur admissibilité. Certains organismes se retrouvent également dans une zone grise où ils sont redirigés entre différents programmes ou organismes de financement.

Les réalités des régions éloignées accentuent ces défis. L'éloignement géographique, la rareté des ressources spécialisées et la faible masse critique d'entreprises culturelles limitent l'accès à une expertise de proximité capable d'accompagner les entrepreneurs culturels dans le développement de leurs projets et dans leurs démarches auprès de la SODEC. L'enjeu n'est donc pas seulement l'accès aux programmes, mais également l'accès à l'accompagnement nécessaire pour y accéder.

**Nous demandons à la SODEC** de reconnaître l'accompagnement comme un levier stratégique de développement des entreprises culturelles en région et de contribuer au renforcement des capacités d'accompagnement sur l'ensemble du territoire québécois.

Le réseau des agent·es en entrepreneuriat artistique coordonné par le Réseau Culture 360° constitue un levier structurant déjà déployé dans les 15 régions du Québec. Financé par le CALQ, ce réseau répond principalement aux besoins des artistes et des organismes relevant de sa clientèle. Il offre néanmoins une expertise de proximité et une connaissance fine des écosystèmes culturels régionaux qui pourraient contribuer davantage au développement des entreprises culturelles soutenues par la SODEC.

**Nous invitons** donc **la SODEC** à développer, en collaboration avec le Réseau Culture 360° et les conseils régionaux de la culture, un mécanisme de soutien permettant d'élargir et de consolider cette offre d'accompagnement afin de mieux répondre aux besoins des entrepreneur·es culturel·les, des entreprises émergentes et des organismes en développement dans toutes les régions du Québec. Une telle approche permettrait notamment :

- d'améliorer la connaissance et l'accessibilité des programmes de la SODEC ;
- d'offrir un accompagnement adapté aux réalités territoriales ;
- de soutenir le développement des compétences entrepreneuriales ;
- d'identifier et d'accompagner les entreprises culturelles émergentes ;
- de renforcer la capacité des régions à développer un écosystème entrepreneurial culturel durable.

### **Documenter les réalités régionales pour soutenir le développement culturel**

---

La capacité d'évaluer l'impact des interventions de la SODEC en région demeure limitée par l'accès restreint à des données détaillées sur les demandes déposées, les taux de succès, les montants accordés et leur répartition sectorielle et territoriale. Bien que ces informations soient disponibles, elles ne sont pas diffusées de manière à permettre un suivi régulier et accessible de la performance régionale. Leur obtention nécessite généralement le dépôt d'une demande d'accès à l'information, ce qui limite leur utilisation par les partenaires du développement culturel.

À partir des données publiées dans le Rapport annuel de gestion 2024-2025, il est possible de constater que la Côte-Nord a reçu 558 962 \$ en aide financière, soit environ 0,37 % des investissements de la SODEC. Le rapport indique également que 11 aides ont été accordées dans la région et qu'aucune n'a visé le secteur des métiers d'art. Toutefois, les données rendues publiques ne permettent pas d'identifier clairement l'ensemble des bénéficiaires, les programmes concernés, les montants accordés par programme, ni les taux de succès régionaux, limitant ainsi l'analyse des besoins du milieu et de l'atteinte des objectifs de développement territorial.

À l'inverse, le CALQ met à la disposition du public des données ventilées par programme et par région, permettant de suivre l'évolution des demandes, des investissements et des taux de succès. Une approche similaire de la part de la SODEC renforcerait la transparence, faciliterait le suivi des objectifs de développement régional et permettrait aux partenaires du milieu culturel de contribuer plus efficacement à l'amélioration des interventions sur le territoire.

### **Une stratégie de développement culturel adaptée aux régions**

---

Culture Côte-Nord salue la démarche de consultation entreprise par la SODEC dans le cadre de l'élaboration de son plan stratégique 2027-2031. Cette réflexion constitue une occasion importante de réaffirmer le rôle de la Société dans le développement des entreprises culturelles sur l'ensemble du territoire québécois et de mieux adapter ses interventions aux réalités des régions.

Pour la Côte-Nord, l'enjeu n'est pas uniquement d'accroître l'accès aux programmes existants, mais bien de créer les conditions favorisant l'émergence, l'implantation, la croissance et la pérennité des entreprises culturelles. Dans les régions où les écosystèmes entrepreneuriaux culturels demeurent en développement, une approche fondée uniquement sur le soutien aux entreprises déjà établies risque de perpétuer les inégalités territoriales plutôt que de les réduire.

C'est pourquoi Culture Côte-Nord invite la SODEC à faire du développement territorial un objectif explicite de sa prochaine planification stratégique, à adapter ses programmes aux réalités des régions éloignées et à reconnaître



l'accompagnement comme un levier essentiel du développement entrepreneurial culturel.

La culture contribue à l'attractivité, à la vitalité économique, à la qualité de vie et au rayonnement des communautés. En soutenant davantage l'émergence et le développement des entreprises culturelles dans toutes les régions du Québec, la SODEC contribuera non seulement à renforcer les écosystèmes culturels régionaux, mais également à assurer une plus grande diversité des voix, des perspectives et des initiatives qui façonnent la culture québécoise.

Culture Côte-Nord demeure disponible pour contribuer à cette réflexion et pour collaborer à la mise en œuvre de solutions adaptées aux réalités des régions éloignées.